



COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2014

Présents : Michel ARNOULD, Anne-Marie FAUQUEUX, Jean Maurice METAYER, Sandrine LUBERDA, Maud HAMIEAU, Françoise BURTIN, Stéphane DUJARDIN, Dominique TAISNE, Gérard POHU, Alison GOURDIN, Roger SALIGOT.

Absents : Éric HENNION, Bernard DE MEYER, David SILLE, Pascal FLATRES.

Pouvoir de David SILLE à Gérard POHU.

Pouvoir de Bernard DE MEYER à Jean Maurice METAYER.

Pouvoir d'Éric HENNION à Michel ARNOULD.

Secrétaire de séance : Maud HAMIEAU.

Lecture et approbation du Compte Rendu précédent.

N° 1/2014-09-17 : Motion de l'AMF (15 Pour)

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la motion de soutien à L'Association des Maires de France qui consiste à alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

N° 2/2014-09-17 : Adhésion au groupement de commandes relatif à la dématérialisation des procédures, la télétransmission et la sécurité des systèmes d'information (15 Pour)

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer au groupement de commandes relatif à la dématérialisation des procédures, la télétransmission et la sécurité des systèmes d'information, approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention, autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette décision.

N° 3/2014-09-17 : Demande de subvention MFH (14 Contre)

Le Conseil Municipal refuse, à l'unanimité, le versement d'une subvention sollicitée par La Maison Familiale Hospitalière pour son projet de construction d'une maison d'accueil des familles de malades hospitalisés.

N° 4/2014-09-17 : Demande de subvention VAFC (14 Contre)

Le Conseil Municipal refuse, à l'unanimité, le versement d'une subvention sollicitée par Monsieur Jean-Louis BORLOO pour le club VAFC.

N° 5/2014-09-17 : Adhésion SIAN SIDEN (14 Pour)

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'extension du périmètre au SIAN SIDEN de :

- la Communauté de communes du Val de l'Oise issue de la fusion de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et de la Communauté de communes du Val d'Origny entraînant le transfert des compétences Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines sur l'ensemble du territoire.
- la Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION entraînant le transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines sur l'ensemble de son territoire.

N° 6/2014-09-17 : Prise en charge des archives communales (14 Pour)

Le Conseil Municipal accepte le dépôt aux Archives départementales de 2 registres de délibérations du Conseil Municipal : 1881-1912 et 1912-1953 et charge Monsieur le Maire d'engager la procédure pour le dépôt de ces documents.

N° 7/2014-09-17 : Jours d'ancienneté (14 Pour)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité pour, décide la fixation de 0,5 jour supplémentaire de congé annuel pour 5 ans d'ancienneté dans la fonction publique. Cette mesure sera appliquée à compter du 1^{er} janvier 2015.

N° 8/2014-09-17 : Modalité pose de congés (14 Pour)

Le Conseil Municipal décide d'imposer le décompte des congés, à compter du 1^{er} janvier 2015, à l'heure.

N° 9/2014-09-17 : Droits jours de congés exceptionnels (14 Pour)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les modalités ci-après.

<u>Naissance ou adoption</u>	congé de 3 jours ouvrables
<u>Mariage ou PACS *</u>	agent titulaire ou stagiaire : 5 jours ouvrables à mariage d'un enfant : 3 jours ouvrables mariage des père, mère, beaux parents, frères et sœurs : 1 jour ouvrable
<u>Décès *</u>	8 jours ouvrables pour : le conjoint ou pacsé, enfant. 3 jours ouvrables pour : les parents de l'agent et les parents du conjoint ou pacsé 1 jour ouvrable pour : les grands parents, frères et sœurs, beaux frères et les personnes vivant au foyer de l'agent
<u>enfant malade</u>	6 jours ouvrables par année civile peut être portée à 12 jours ouvrables, ou 15 jours consécutifs
<u>Hospitalisation ou maladie grave</u>	- 8 jours maximum ouvrables pour : le conjoint ou pacsé, enfant. - 3 jours ouvrables pour : les parents de l'agent et les du conjoint ou pacsé - 1 jour ouvrable pour : les grands parents, frères et sœurs, beaux frères et les personnes vivant au foyer de l'agent.
<u>femmes enceintes</u>	réduction d'une heure par jour de la durée quotidienne du temps de travail
<u>fêtes religieuses</u>	Les fêtes religieuses prise en compte sont : - Fêtes catholiques et protestantes : fêtes légales du calendrier - Fêtes orthodoxes : Téophanie selon le calendrier grégorien ou julien, Gran Vendredi Saint, Ascension - Fêtes arméniennes : Fête de la Nativité, Fête des Saints Vartanants, Commémoration du 24 avril - Fêtes musulmanes : Aïd El Adha, Al Mawlid Ennabi, Aïd El Fitr - Fêtes juives : Chavouot, Roch Hachana, Yom Kippour - Fêtes Bouddhistes : Fête du Vesak
<u>rentrée scolaire</u>	facilités d'horaires accordées à l'occasion de la rentrée scolaire pour le pré-élémentaire ou élémentaire et les entrées en sixième.
<u>Participation aux organismes paritaires</u>	autorisation d'absence pour participer aux réunions
<u>Participation aux congrès syndicaux</u>	autorisation d'absence pour participer aux congrès syndicaux ou aux réunions des organismes directeurs
<u>Participation à un concours</u>	Autorisation d'absence aux agents qui se présentent aux épreuves d'un concours de la fonction publique.
<u>Participation à un jury d'assise</u>	droit d'autorisations d'absence
<u>Candidature à un mandat politique</u>	autorisations d'absence pour participer aux campagnes électorales : • 20 jours pour les candidats à l'Assemblée nationale ou au Sénat, • 10 jours pour les candidats au Parlement européen, aux élections municipales dans les communes d'au moins 3 500 habitants, aux cantonales et régionales, à l'Assemblée de Corse.
<u>Exercice de mandats politiques locaux</u>	Les agents élus locaux bénéficient d'autorisations d'absence de droit pour participer : • aux séances plénières des conseils municipaux, généraux ou régionaux, • aux réunions des commissions, instituées par délibérations, dont ils sont membres, • aux réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes dans lesquels ils ont été désignés pour représenter leur collectivité.
<u>absences liées à des motifs civiques</u>	Parents d'élèves Autorisation à s'absenter sur la durée de la participation aux réunions. Assesseur Délégués - pour les prud'hommes, les agents désignés comme assesseurs ou délégués de liste : autorisation à s'absenter le jour du scrutin, - pour la Sécurité sociale, les agents électeurs, assesseurs ou délégués dans les bureaux de vote ainsi que les agents membres des conseils d'administration des organismes de Sécurité sociale et d'allocations familiales : autorisation pour assister aux séances plénières ou aux commissions. Le don du sang, de plaquettes, de plasma... : autorisation d'absence ne peut être accordée que pour la stricte durée du déplacement et du don.

*Ces autorisations peuvent être majorées d'un délai de route de 48 heures maximum.

N° 10/2014-09-17 : Désignation d'un ACOMO (14 Pour)

Madame LAUTRIE Aline est nommée comme agent de la collectivité à la fonction d'ACMO et percevra une indemnité de 10 points d'indice mensuel versé en une seule fois par an à la date anniversaire.

N° 11/2014-09-17 ; Fond National de Prévention de la CNRACL (14 Pour)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'octroi d'une subvention du FNP pour compensation du temps des agents investis dans la réalisation de la démarche de prévention.

N° 12/2014-09-17 : Bourses communales (14 Pour)

Le Conseil Municipal décide de reconduire le versement d'une bourse communale cette année de 40 € :

- aux parents d'enfant scolarisé dès la 6^{ème},
- directement à l'étudiant en cas d'études supérieures.

N° 13/2014-09-17 : Amortissement (14 pour)

Le Conseil Municipal valide l'amortissement d'une subvention d'équipement sur 2013 relative à la vente d'un terrain à l'euro symbolique qui était de 1500 € sur 5 ans et prévoit les crédits budgétaires au 6811 (042) et 2804412 (040).

N° 14/2014-09-17 (14 Pour)**DM 3 : AMORTISSEMENT VENTE PARCELLE EURO SYMBOLIQUE**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-2804412 : Subv nature org publics - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
Total Général		300,00 €		300,00 €

N° 15/2014-09-17 (14 Pour)**DM 2 : COUVERTURE COMPTE 2313**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21318-49 : TOILETTE PUBLIQUE	2 954,69 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2138-43 : PIGNON	5 021,76 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21728-41 : AMENAGEMENT VOIRIE	28 430,27 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21783 : Matériel de bureau et matériel informatique	1 379,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	37 785,92 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313 : Constructions	0,00 €	37 785,92 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	37 785,92 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	37 785,92 €	37 785,92 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Accord de la demande de pose d'affiches pour le Festival 2 Valenciennes

Remerciements du Grand Prix de Denain pour l'organisation de la course

Remerciements de la subvention accordée aux Papillons Blancs

Fixation des vœux du Maire : Vendredi 16 janvier 2015 à 19 heures (accueil des nouveaux arrivants à cette occasion : remise de fleurs)

Bulletin Municipal : début décembre 2014

Désherber la parcelle à l'entrée du nouveau lotissement

Voir pour planter des rosiers devant chez Marcel LENNE

Le Maire,

Michel ARNOULD.

